

COMMUNE DE VIGNIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20/2025

OBJET

**SITE LOCAL ESPACE NATUREL SENSIBLE DE LA DUNE DES
MÉMOIRES (SL299) – CONVENTION DE LABELLISATION
N°SPN-2025-107**

<i>Conseillers en exercice</i>	12	<i>Quorum</i>	7	<i>Présents</i>	9	<i>Pouvoir(s)</i>	0
<i>Votants pour</i>	9	<i>Votant(s) contre</i>	0	<i>Abstention(s)</i>	0		
<i>Date de convocation</i>	03 octobre 2025						

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Camille REGNIER, Maire.

Etaient présents : Camille RÉGNIER, maire, Ana-Paula DUMARTEREY, Alain MARION, Christèle ZUCCOLO, Mickaël AUDOUAL, adjoints, Olivier JULIA, Hélène GROSSELIN, Sébastien RIMBOD, Patrick FERRARIS

Etaient absents excusés : Céline DUBOIS, Ingrid BOLDI, Stéphane MINCHIN

Secrétaire de séance : Patrick FERRARIS

Le site local de la dune sableuse des Mémoires (SL299) a été intégré dans le réseau des espaces naturels sensibles (ENS) du Département de l'Isère par décision de la commission permanente du Département en date du 20 décembre 2013 en tant que petit site naturel (PSN23) et en date du 8 décembre 2023 en tant que site local (SL299).

A ce titre, une convention est intervenue entre le Département et la Commune, en date du 17 février 2014 (PSN23), renouvelée le 19 janvier 2024 (SL299).

L'assemblée départementale a approuvé, lors de la session du 27 septembre 2024, son nouveau schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) et la commission permanente du 6 décembre 2024 a adopté le règlement d'intervention sur le réseau des espaces protégés isérios.

Les sites ENS constituent un des éléments de la politique du Département en faveur de l'environnement et de la biodiversité, ils contribuent, au côté d'autres dispositifs, à la stratégie nationale des aires protégées qui vise 30% du territoire national en aire protégée, dont 1/3 en protection forte.

Le réseau des ENS a été fortement développé en Isère pour atteindre 146 sites totalisant plus de 10 000 ha en zone d'intervention. L'orientation prioritaire du Département est désormais d'avoir une politique opérationnelle de gestion du réseau des ENS en s'assurant de la maîtrise foncière et de la bonne gestion de l'ensemble des sites.

Le site espace naturel sensible de la dune sableuse des Mémoires (SL299), situé sur la commune de Vignieu, dispose d'une maîtrise foncière de la zone d'intervention permettant de mettre en œuvre un document de gestion.

Dans le cadre du nouveau schéma départemental des ENS, ce site est intégré dans le réseau des espaces naturels sensibles de l'Isère en tant que :

ENSL à vocation patrimoniale : l'objectif principal est la conservation du patrimoine naturel (peu d'accueil).

Madame le Maire rappelle l'intérêt patrimonial de ce site et la volonté communale de préserver et gérer cet espace.

Au vu des nouvelles dispositions du nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles (ENS), le Département propose la signature d'une nouvelle convention d'intégration du site de la dune sableuse des Mémoires (SL299) dans le réseau des ENS isérios à intervenir entre le Département et la Commune ;

Madame le Maire donne lecture du projet de la nouvelle convention.

COMMUNE DE VIGNIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- **ACCEPTE** les termes de la convention d'intégration de la dune sableuse des Mémoires (SL299) dans le réseau des espaces naturels sensibles (ENS) isérois ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'intégration et toutes les conventions ultérieures relatives à l'espace naturel sensible.

Pour copie conforme :

En mairie, le 09 octobre 2025

Le secrétaire de séance

Patrick FERRARIS



Madame le Maire
Camille RÉGNIER

